

### SOURCE D'INFORMATION CITOYENNE DE LA RÉGION DE COATICOOK

N°68 **DÉCEMBRE 2018** 



# **02**

### NOUVELLES DE LA VILLE DE COATICOOK

Les plus récentes nouvelles du conseil municipal.

# 03

### NOUVELLES DE LA MRC

Les plus récentes nouvelles du conseil de la MRC.

# 04

### À L'AFFICHE

Information sur des sujets d'actualité et les prochaines activités.

# 10

### À SAVOIR

Dossiers et sujets qui vous touchent.

### 11

### INFO CITOYENNE

Information pratico-pratique pour la population de Coaticook ou de l'ensemble de la MRC.

### 14

# CALENDRIER RÉGIONAL

Activités et événements à venir.

# **15**

**AVIS PUBLICS** 



# LOISIRS

### ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DES DIFFÉRENTES PATINOIRES EXTÉRIEURES

La Ville de Coaticook désire assurer l'entretien des patinoires et bâtiments des différents parcs de la Ville. Le conseil municipal a résolu de faire une entente avec :

- M. Dylan Riendeau pour l'entretien des patinoires et bâtiments des parcs Denis-Madore et Boisjoli;
- M. Jacob Dubé pour l'entretien des patinoires et bâtiments des parcs Yvon-Lemieux et Kennedy;
- M. Pierre Lamy pour l'entretien de la patinoire et du bâtiment au parc Couillard;
- M. Marc-Olivier Beaudoin pour l'entretien et la surveillance de la patinoire et du bâtiment au parc Laurence.

# SERVICES EXTÉRIEURS

### RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU PRATT

Dans le cadre de la construction de son futur bassin de rétention du ruisseau Pratt, la Ville doit procéder à la réalisation d'une étude géotechnique. Les élus ont reçu une offre de services d'EXP de 51 800 \$. Le conseil municipal a résolu de mandater les Services EXP pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de la construction de son futur bassin de rétention du ruisseau Pratt.

### SERVICES PUBLICS

### RECONDUCTION DE L'ENTENTE POUR LES SERVICES DE CADETS LORS DE L'ÉTÉ 2019

La Sûreté agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté. La Ville de Coaticook souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté. La Ville convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce Programme. Le

conseil municipal a résolu de reconduire l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook, pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2019 et d'assurer le paiement de 10000 \$ pour lesdits services.



### AUTORISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK À PROCÉDER AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

La Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook se doit d'assurer en tout temps le service de protection incendie auprès des citoyens. Elle entend procéder à l'acquisition d'un camion échelle d'un coût maximal de 1718910 \$. La Régie n'a pas les fonds estimés nécessaires à cette fin. Elle doit faire un emprunt pour se le procurer. Le conseil a résolu d'autoriser la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook à procéder à un règlement d'emprunt relatif au financement de l'acquisition d'un camion échelle pour un montant maximal de 1718910 \$.



# ADMINISTRATION ET CONSEIL

### ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LES EMPLOYÉS-CADRES

La Ville de Coaticook et ses employés-cadres désirent établir les conditions de travail de ces derniers. Ils ont négocié les conditions de travail et une entente est intervenue. Les élus ont résolu de signer l'entente établissant les conditions de travail des employés-cadres pour les années 2018 à 2024.

# BON TEMPS DES FÊTES!

À l'occasion du temps des fêtes, rien n'est plus agréable que de festoyer avec ceux qu'on aime.

Le conseil municipal de Coaticook, la direction ainsi que le personnel vous offrent leurs meilleurs vœux en cette période des fêtes.

# FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Veuillez prendre note que les bureaux de la Ville de Coaticook seront fermés pour la période des fêtes, **du 21 décembre à midi jusqu'au 3 janvier**.

Nous vous souhaitons un bon temps des fêtes.





NOUVELLES DE LA MRC

# BILAN DES VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES DU PROGRAMME RÉGIONAL POUR LA SAISON 2018

Durant la dernière année, plus de 1580 fosses ont été vidangées dans cinq municipalités (Coaticook, Compton, Sainte-Edwidge-de-Clifton, Saint-Malo et Waterville) entre la mi-mai et la mi-octobre. De ce nombre, 1394 ont été vidangées de manière «sélective», soit 92 %, et 115 l'ont été de manière «totale», soit 8 %. De plus, 74 fosses n'ont pas été vidangées, soit seulement à 4,7 % des fosses prévues. Ceci est nettement inférieur à la première année du programme en 2016 (14 %). La MRC se réjouit du bon déroulement de la vidange des boues et tient à remercier la collaboration des citoyens, qui facilite la coordination du programme.

# BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DES ÉCOCENTRES OCCASIONNELS DE LA MRC DE COATICOOK

Douze écocentres occasionnels ont été organisés dans huit différentes municipalités de la MRC de Coaticook en 2018. Quelque 1180 personnes ont profité de ce nouveau service, soit 13 % du nombre de portes de la MRC. L'organisation et la logistique se sont très bien déroulées et les gens ont grandement apprécié le nouveau service. La majorité des participants ont apporté des matériaux de construction. Un peu plus de la moitié d'entre eux (51 %) ont apporté des résidus domestiques dangereux (RDD) et le quart des participants avaient des matières pour la Ressourcerie. Somme toute, plus de 173 tonnes de matériel ont été recueillies, sans compter les pneus, et certains RDD. La MRC est heureuse de la récolte des matières récupérées et souhaite diffuser davantage de l'information sur ce nouveau service afin qu'il soit de plus en plus utilisé par les citoyens durant les prochains mois.



# FINANCEMENT DE PROJETS VIA LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK

Dans le cadre de l'appel à projets qui s'est terminé le 12 octobre dernier, le conseil de la MRC a autorisé le financement de six projets lors de sa dernière séance ordinaire tenue le mercredi 28 novembre 2018. Trois projets territoriaux et trois projets locaux sont financés, pour un total de 236 490 \$. Voici de façon plus détaillée les sommes allouées pour chaque projet :

### PROJETS TERRITORIAUX

### PROMOTEURS:

### PARC DÉCOUVERTE NATURE



Financement d'une nouvelle offre récréotouristique au Parc Découverte Nature.

Montant accordé: 100000 \$

### PROMOTFUR:

### MAISON DE LA FAMILLE DE LA MRC DE COATICOOK



Financement de la deuxième année du projet Je prends racines qui est une stratégie pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble des familles de la MRC.

Montant accordé : 20913 \$

### PROMOTEUR:

# ACTI-SPORTS MRC DE COATICOOK



Projet d'aménagement d'un parc d'entraînement extérieur et de relocalisation de la salle d'entraînement du Centre sportif Desjardins.

Montant accordé: 25 000 \$

### **PROJETS LOCAUX**

### PROMOTEUR:

### MUNICIPALITÉ DE COMPTON

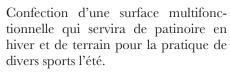


Aménagement d'un nouveau parc sur la rue Bellevue comprenant des jeux pour les enfants de 2 à 10 ans, l'installation de bancs et tables de pique-nique et l'aménagement d'un jardin comestible et d'un jardin à papillons.

Montant accordé :  $52\,500~\$$ 

### PROMOTEUR:

### MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE





Montant accordé: 27419\$

# PROMOTEUR : AMIS DU PATRIMOINE DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE



Création d'un sentier de la parole au collège Champlain de Lennoxville et prolongement du sentier poétique de Saint-Venant-de-Paquette.

Montant accordé :  $10\,658~\$$ 

TOTAL: 236 490 \$



# FINANCEMENT D'UN PROJET VIA LE FONDS DE COURS D'EAU DE LA MRC DE COATICOOK



Dans le cadre de l'appel à projets de l'automne 2018 du Fonds de cours d'eau, le conseil de la MRC a autorisé le financement d'un projet de revégétalisation des berges du lac Lyster, à Baldwin Mills, pour une somme de 5000 \$. Ce dernier a pour objectif de planter des arbustes sur les rives du lac Lyster afin de protéger la qualité de l'eau du lac, dans un contexte où la Ville de Coaticook désire adopter un règlement de renaturalisation. Le but est donc de planter plusieurs arbustes et de laisser la végétation se développer et de ne pas entretenir ou tondre le gazon des rives du bassin versant du lac Lyster.

# UNE NOUVELLE FORMULE

# POUR LE *CRIEUR* PUBLIC EN 2019

Durant la dernière année, la Ville et la MRC de Coaticook ont amorcé une réflexion à la suite de l'adoption d'une loi qui permet maintenant aux municipalités de ne plus publier leurs avis publics dans un journal imprimé. Dans ce contexte de changement, il a été décidé de revoir la formule du *Crieur public*.

Celle-ci prendra maintenant la forme d'un quatre pages, dont les trois premières seront réservées exclusivement à la MRC et à la Ville de Coaticook pour qu'elles diffusent de l'information aux citoyens. Reconnaissant l'importance que les citoyens soient aussi informés sur les activités et événements de la région, la quatrième page du nouveau *Crieur* sera réservée à la publication d'un calendrier mensuel.

L'équipe de production du *Crieur* souhaite remercier tous ses collaborateurs des cinq dernières années ainsi que ses lecteurs pour leur fidélité.

Le *Crieur public* continuera d'être publié au sein du *Progrès*, une fois par mois, et ce, durant toute l'année. Restez à l'affut pour ce *Crieur public* revampé, dont la première parution aura lieu en février 2019.

# MUSÉE BEAULNE

EXPOSITION **LES JÉSUS DE CIRE** 

JUSQU'AU 20 JANVIER 2019

Matière employée par les sculpteurs depuis l'Antiquité, la cire présente plusieurs avantages : elle est malléable, économique et son façonnage ne nécessite pas d'instrument sophistiqué. Elle offre également des caractéristiques se rapprochant de l'aspect de la chair par sa couleur, sa transparence et une certaine luminosité qui correspond parfaitement à l'apparence de l'Enfant Jésus. La fabrication de petits jésus de cire date d'aussi loin que les dévotions à l'Enfant Jésus. Elle



était l'œuvre de plusieurs congrégations religieuses en France et s'est implantée au Québec avec les Ursulines.

Chez les catholiques pratiquants, l'installation d'une crèche au pied du sapin de Noël est d'usage à l'approche du temps des fêtes. L'occasion est donc belle pour présenter un bref historique de cette tradition.

L'exposition donne à voir une diversité typologique de jésus de cire fabriqués par différentes congrégations religieuses. Cette collection est une partie de l'immense collection de jésus de cire constituée par Mme Lina Côté, une habitante de la région de Coaticook.

Information: 819-849-6560 • museebeaulne.qc.ca

# Municipalité de SAINT-MALO

Nous profitons de cette période de réjouissances pour vous souhaiter des moments empreints d'amour et de partage, car aux fêtes, nous appartenons tous à la même famille...

### Joyeux Noël et bonne année 2019!

Jacques Madore, maire ainsi que les conseillers et conseillères Gaétan Fauteux, Karine Montminy, Marcel Blouin, Sylvie Cholette, Robert Fontaine, Marc Fontaine, Édith Rouleau, directrice générale, Marie-Ève Breton, secrétaire, Daniel Lévesque, Laurent Boulet et Martial Clément, voirie, et Marc Turcotte, inspecteur en bâtiment, ainsi que les pompiers volontaires.

# OPÉRATION NEZ ROUGE COATICOOK

VOUS ÊTES DISPONIBLE POUR FAIRE DU BÉNÉVOLAT? 819-481-1553

Les raccompagnements auront lieu les dates suivantes :

- 21 et 22 décembre
- 28 et 29 décembre
- 1<sup>er</sup> janvier



### HORAIRE DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COUILLARD

DATE	PATIN LIBRE	HOCKEY LIBRE			
27 décembre	12 h-14 h	14 h-16 h			
28 décembre	12 h-14 h	14 h-16 h			
3 janvier	12 h-14 h	14 h-16 h			
4 janvier	12 h-14 h	14 h-16 h			
7 janvier	12 h-14 h	14 h-16 h			

# DES NOUVEAUTÉS AUX CAFÉS « DES AÎNÉS »

Le modèle du «Café des aînés», inspiré d'une initiative lancée à Dixville par Mme Danielle Lamontagne, est maintenant déployé dans plusieurs municipalités de la MRC de Coaticook. Il se donne comme objectif de resserrer les liens entre citoyens aînés.

Chaque Café des aînés possède ses propres caractéristiques, puisque les participants décident ensemble de ce qu'ils veulent avoir comme activités. Il n'y a pas de coût d'adhésion et pas de conseil d'administration : c'est une structure flexible permettant à chacun de s'exprimer. Ainsi, depuis cet automne, chaque café possède son propre nom et a mis en place une programmation d'activités et conférences.

### **VOICI LES CAFÉS ACTIFS ACTUELLEMENT :**

- CAFÉ-IN de Compton (IN pour INtégration et INclusion) : les mercredis, dès 13 h 30, à la bibliothèque Estelle-Bureau de Compton (29, chemin de Hatley). Reprise des activités le 16 janvier 2019. Pour information : Mme Sonia Quirion au 819-574-7354 ou M. Léon Pratte au 819-571-7973.
- CAFÉ ENTRE-AMIS de Saint-Herménégilde: les jeudis, dès 13 h 15, au centre communautaire (776, rue Principale). Activité Viactive à 13 h 30 suivie d'une conférence ou d'un café-jasette. La programmation 2019 contient, entre autres, du yoga sur chaise, une sortie à une conférence de la notaire Anne-Sophie Francoeur et plusieurs autres activités. Reprise des activités le 10 janvier 2019. Pour information: M. Jim Arévalo au 819-849-7011, poste 216.
- CAFÉ DU VILLAGE de Sainte-Edwidge-de-Clifton: les jeudis, dès 13 h, au centre communautaire (1375, chemin Favreau). Le 20 février 2019: conférence de la notaire Anne-Sophie Francoeur sur le mandat de protection, la procuration et le testament. Pour information: Mme Nicole Pinsonneault au 819-849-6686.
- CAFÉ DU BIEN! de Waterville : les mardis, de 13 h 30 à 16 h, au centre communautaire (660, rue du Couvent). Reprise des activités le 14 janvier 2019. Pour information : M. Jim Arévalo au 819-849-7011, poste 216.

Pour plus d'information sur les cafés des aînés, veuillez contacter M. Jim Arévalo, agent de participation sociale des aînés au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook : 819-849-7011, poste 216.



# PROGRAMMATION HIVER ET PRINTEMPS 2019

### **DE JANVIER À MAI 2019**

CONFÉRENCES D'INFORMATION GRATUITES Durée de 30 minutes, les vendredis, de 11 h 15 à 11 h 45

JANVIER

### LE RÔLE DU TRAVAILLEUR SOCIAL AUPRÈS DES AÎNÉS

Julie Vincelette, assistante à la coordination professionnelle – secteur soutien à domicile du CSSS de la MRC-de-Coaticook

25

### UNE BOUCHE EN SANTÉ

Julie Maurais, dentiste

8 FÉVRIER

# LES MALADIES CARDIAQUES : COMMENT LES PRÉVENIR ET LES RECONNAÎTRE?

Sara Gilbert, infirmière en gestion et prévention des maladies chroniques au CSSS de la MRC-de-Coaticook

**22** 

### DOSSIERS EN COURS À LA VILLE DE COATICOOK

Simon Madore, maire de la Ville de Coaticook

MARS

### DES FEMMES PIONNIÈRES DE NOTRE RÉGION

Michèle Lavoie, présidente sortante de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook

**15** 

### MIEUX COMPRENDRE L'IMMIGRATION EN RÉGION

Patricia Gardner, agente de mobilisation et de développement en immigration à la MRC de Coaticook

22 MARS

### HISTOIRES DES CIMETIÈRES DE LA RÉGION

Jean-Pierre Pelletier, membre du comité sur le patrimoine religieux de la MRC de Coaticook

**29** 

### LES AÎNÉS ET LA FISCALITÉ

Andrée Deslongchamps formatrice salons – conférences, Revenu Québec

12

### PRESTATIONS ET CRÉDITS FÉDÉRAUX

Sleb Nora, agent de la visibilité à l'Agence du revenu du Canada

**26** AVRIL

### LE RÉPERTOIRE RESSOURCESCOATICOOK.COM : COMMENT L'UTILISER?

Émilie Drouin, directrice générale de la CDC de la MRC de Coaticook

10

### VIVRE AVEC UNE PERSONNE ATTEINTE D'ALZHEIMER

Penny Fowler, infirmière auxiliaire

24

### 11 H. LES ATTRAITS TOURISTIQUES À NE PAS MANQUER CET ÉTÉ

Julie Sage, agente de développement touristique à la MRC de Coaticook

Pour plus d'information, communiquez avec le Centre communautaire Élie-Carrier au 819-849-0206

# LA FÊTE DE LA FAMILLE

# **DE LA MRC DE COATICOOK**

# FAIT À NOUVEAU D'HEUREUX GAGNANTS

La 28° édition de la Fête de la famille de la MRC de Coaticook du 2 décembre dernier fut une fois de plus un grand succès! Le gymnase double du Centre sportif Desjardins de La Frontalière était rempli à craquer avec la présence de près de 240 familles. Plus de 460 familles en provenance des 12 municipalités de notre territoire étaient inscrites dans les différentes catégories.

### **VOICI LES GAGNANTS DES TIRAGES**

### **NOUVEL ENFANT**



De Coaticook, Stéphanie Breault, Francis Roy et Juliette accompagnée de sa sœur Béatrice. Ils ont reçu 1000 \$.

### **NOUVEL ENFANT**



De Coaticook, Mélanie Ayotte, Justin Lowry (absent) et Léo accompagné de son grand frère. Ils ont reçu 1000 \$.

### **NOUVEL ENFANT**



De Coaticook, Stéphanie Corbeil, Mathieu Côté (absent) et Wilvrik accompagné de sa sœur Doriane. Ils ont reçu 1000 \$.

### **NAISSANCE MULTIPLE**



De Saint-Malo, Catherine French, Rémi Tétreault avec les jumeaux Amélia et Conrad, accompagnés de leurs soeurs Lilyann, Zoey et Mallory. Ils ont reçu 1000 \$.

### **NOUVEL ENFANT**



De Coaticook, Marie-Luce Bonfiglio, Jacques Giroux et Jérôme accompagné de sa sœur Julianne. Ils ont reçu 1000 \$.

### **FAMILLE NOMBREUSE DE 3 ENFANTS**



De Martinville, Andréanne Larochelle, Maxime Gendron, Élodie, Cloé et Zachary. Ils ont reçu 1000 \$.

### **FAMILLE NOMBREUSE DE 3 ENFANTS**



De Dixville, Sindy Dessaint, Jonathan Veilleux, Elliott, Laurence et Olivia. Ils ont reçu 1000 \$.

FAMILLE 2 ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

### **FAMILLE NOMBREUSE DE 3 ENFANTS**



De Coaticook, Joannie Bélanger, Rémi Bricault, Emrick, Léa et Nathan. Ils ont reçu 1000 \$.

### **FAMILLE NOMBREUSE DE 4 ENFANTS**



De Coaticook, Isabelle Robidas, Alain Maltais, Mélodie, Chloé, Coralie et Olivier. Ils ont reçu 1000 \$.

### FAMILLE NOMBREUSE DE 5 ENFANTS ET +



De Coaticook, Sonia Imbeault, Pierre Morin, Naomy (absente), Antoine, Kathya, Sébastien, Émily, Frédérick, Alyce, Marie-Ange et Léo. Ils ont reçu 1000 \$.

### FAMILLE 3 + D'ÂGE PRÉSCOLAIRE



De Coaticook, Marie-Ève Géhu, Philippe D'Anjou (absent), Hayden et Madryc (absents). Ils ont recu 500 \$.

De Dixville, Véronique Côté, Stéphane Cloutier, Xavier, Zachary et Derek, accompagnés de leur sœur Carolane. Ils ont reçu 850 \$.

### FAMILLE 3 + D'ÂGE PRÉSCOLAIRE



De Coaticook, Jémika Déry, Jonathan Vachon, Noélye, Mélia et Nayten. Ils ont reçu 850 \$.



### **SUITE DES GAGNANTS DES TIRAGES :**

**Nouvel enfant Desjardins** 750 \$ | Émilie Robert et Samuel St-Pierre et leur enfant Léonie de Coaticook

**Nouvel enfant** 1000 \$ | Sandra Raymond et Ghislain Lafaille et leur enfant Léo de Coaticook

**Famille avec 1 enfant d'âge préscolaire** 300 \$ Shirley Lavertu et Sylvain Breault et leur enfant Romain de Coaticook

**Famille avec 2 enfants d'âge préscolaire** 375 \$ Joanie Besse et Pascal St-Germain et leurs enfants Livia et Léo de Martinville

### RAPPEL DES CATÉGORIES DE PRIX

### **NOUVEL ENFANT**

6 prix de 750  $\$  chacun, bonifiés de 250  $\$  lorsque la famille est présente pour un total maximum de  $1\,000\,\$ 

### NAISSANCE MULTIPLE

1 prix de 750 \$, bonifié de 250 \$ lorsque la famille est présente pour un total maximum de 1000 \$

# FAMILLE NOMBREUSE (À PARTIR DE 3 ENFANTS)

5 prix de 750 \$ chacun, bonifiés de 250 \$ lorsque la famille est présente pour un total maximum de  $1\,000\,\$$ 

### FAMILLE AVEC 1 ENFANT DE MOINS DE 5 ANS

1 prix de 225 \$, bonifié de 75 \$ lorsque la famille est présente pour un total maximum de 300 \$

### FAMILLE AVEC 2 ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

2 prix de 375 \$, bonifiés de 125 \$ lorsque la famille est présente pour un total maximum de 500 \$

### FAMILLE AVEC 3 ENFANTS ET PLUS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

2 prix de 650 \$, bonifiés de 200 \$ lorsque la famille est présente pour un total maximum de 850 \$

### GAGNANTS DES PRIX DU RALLYE DE PARTICIPATION

Prix	Parent	Municipalité
125 \$	Claudine Leduc	Coaticook
125 \$	Paul Boutin	Coaticook
125 \$	Martine Crête	Compton
Bout'choux (50 \$)	Stéphanie Corbeil	Coaticook
Bout'choux (50 \$)	Pierre Morin	Coaticook

Photos: Vincent Cotnoir

# FAMILLES GAGNANTES

### DES BOURSES DE 500 \$ OFFERTES PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB

Les gagnants sont photographiés avec M. Serge Madore, Grand Chevalier des Chevaliers de Colomb de Coaticook.

### **NOUVEL ENFANT**



Geneviève Cloutier et Yves Gosselin et leur enfant Magalie de Coaticook

### **NAISSANCE MULTIPLE**



Marie-Pier Beloin et Charles Lanciaux et leurs enfants Cédric et Samuel, accompagnés de leur frère Félix et leur sœur Éloïse de Saint-Herménégilde

### **FAMILLE NOMBREUSE DE 3 ENFANTS**



Vicky Simoneau-Dubé et Serge Michaud (absent) et leurs enfants Athena, Marie-Victoria et Théodor (absent) de Coaticook

### **FAMILLE NOMBREUSE DE 4 ENFANTS**



Marie-Ève Gilbert-Drouin et Sébastien Roy et leurs enfants Éliane, Anna-Ève, Zanaé et Océane de Coaticook

### **SUITE DES GAGNANTS DES BOURSES :**

### Famille nombreuse de 5 enfants et plus

Annie Corriveau, Ghislain Fecteau et leurs enfants Jonathan, Marianne, Guillaume, Sébastien, Alexandre et Audrey-Anne de Barnston-Ouest

### Famille avec 1 enfant d'âge préscolaire

Sonia Rancourt-Roseberry et Yannick Tanguay et leur fils Yoan de Coaticook

Famille avec 2 enfants et + d'âge préscolaire Camille Nadeau, Michel Martel et leurs enfants Amélie et Annabelle de Dixville

**Famille avec 3 enfants et + d'âge préscolaire** Cynthia Péloquin, Steve Joyal et leurs enfants Magalie, Éléna et Lorie de Compton



COMMUNAUTAIRE



Je suis Chloé De Wolf de Belgique et je m'implique en tourisme comme une p'tite Provencher.

### L'art dans sa nature

Née à Bruxelles, Chloé De Wolf grandit entourée de la verdure de Watermael-Boistfort et bercée par les fins de semaine à la mer du Nord, des lieux paisibles qui l'inspirent et la nourrissent. Le contact constant avec les éléments façonne sa curiosité et l'oriente naturellement vers les arts et l'architecture. Dans un atelier semblable au Centre d'arts Rozynski, elle étudiera la peinture, le dessin et la sculpture monumentale. Plus tard, elle passera à l'architecture et enfin à l'écopédagogie, une approche qui allie participation citoyenne, concertation et sensibilisation environnementale.

### L'art dans l'architecture

Durant ses études, elle rencontre un Québécois tout aussi passionné d'architecture, d'art et de nature, avec qui elle formera un couple - et la dyade artistique Marvayus. Dans une volonté commune d'« aérer le futur », ils créent en 2008 leur premier grand projet : L'Oiseausphère. Il s'agit d'une sculpture plus grande qu'une maison, rassemblant des centaines de vêtements blancs pour former un pavillon de cinéma sur draps volants, à deux pas du rocher Percé. Ce projet de haute voltige, qui leur vaudra une bourse pour artistes de la relève, le prix Aménagement des Arts et la ville et le soutien du Cirque du Soleil, réunit tout ce qui anime Chloé : le rêve, le vivre ensemble et la mise en relation de la communauté avec la beauté et la magie de la nature, à travers l'art et la poésie.

### Inventive et déterminée

Dans la tête de Chloé, les idées foisonnent : sculptures sur feuilles d'arbres, scénographies de théâtre, œuvres de land art. Vous connaissez les Communobacs? Ces jardinières publiques installées à Coaticook en 2014, c'est son concept! Bien que ses travaux et diplômes cumulés en Belgique ne soient pas reconnus ici, Chloé trouve qu'une des grandes qualités du Québec est de pouvoir être entrepreneur, porter plusieurs casquettes et se réinventer.

### Du tourisme insolite

Cinq ans après L'Oiseausphère, Chloé et son partenaire acquièrent une propriété boisée de neuf acres à Coaticook, qui deviendra en 2017 l'Auberge du changement d'ère. Prémices de l'écoquartier dont ils rêvent, ce lieu d'hébergement atypique composé de yourtes accueillantes marie éléments naturels et architecture futuriste. « L'Auberge nous permet de voyager en restant sur place! C'est un lieu de rencontre avec le monde entier », se réjouit Chloé. Beaucoup de touristes européens choisissent l'Auberge pour son architecture inusitée. Ce lieu d'exception diversifie l'offre touristique de la région et attire encore plus de visiteurs.

### Une intégration à visage humain

Pour s'immerger dans la vie coaticookoise, Chloé a fréquenté le Cercle de Fermières et le Centre d'action bénévole, mais c'est en côtoyant d'autres mères et leurs enfants « pour parler de choses qui sont vraies pour tout le monde » qu'elle a pu créer de solides liens d'humain à humain.

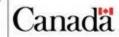


« Répondez aux bonjours! Quand on se balade en Belgique, on se dit bonjour même si on ne se connaît pas. J'aimerais vivre la même chose à Coaticook! »

- Chloé De Wolf



This project has been made possible in part by









# CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR SUR VOTRE BIBLIOTHÈQUE!



### ET LES PRIX SONT REMIS À...

Les gagnants du concours *Visitez votre bibliothèque* sont maintenant connus. Le tirage au sort, qui a eu lieu le 15 novembre au Réseau BIBLIO de l'Estrie à Sherbrooke, parmi tous les coupons de participation reçus dans les bibliothèques estriennes participantes, a permis de couronner Mmes Sophia Lamoureux Lachapelle et Carole Lacroix de Magog et Frontenac. Elles sont les heureuses gagnantes de deux tablettes qui leur permettront de se familiariser avec les ressources électroniques de leur bibliothèque.

En ce qui concerne le sac de livres remis comme prix de présence à la Fête de la famille de la MRC de Coaticook, le gagnant est Alexis Bilodeau d'East Hereford.

Nous félicitons tous les gagnants!

### **HORAIRE DES FÊTES**

Pour la période des fêtes, la bibliothèque sera **fermée** :

- Lundi 24 décembre
- Mardi 25 décembre
- Mercredi 26 décembre
- Lundi 31 décembre
- Mardi 1er janvier
- Mercredi 2 janvier

Pour les autres jours, nous vous invitons à consulter l'horaire régulier.

# LA BOUTIQUE AUX VIEUX BOUQUINS

Pour vos petits cadeaux de dernière minute, nous avons peut-être la solution pour vous!

La boutique est ouverte les jeudis de 18 h à 19 h 30 et les samedis de 10 h à 11 h 30, au sous-sol de la bibliothèque. Venez découvrir notre vaste choix de livres usagés en très bon état. Un présentoir bien garni est aussi accessible près du comptoir de prêt durant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Cependant, veuillez prendre note que la boutique sera **fermée** pour le congé des fêtes jeudi 27 décembre, samedi 29 décembre et jeudi 3 janvier. Nous reviendrons à l'horaire régulier samedi 5 janvier.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter M. Philippe Marcoux au 819-849-4013, poste 106 ou consulter notre page Internet au : bibliotheque.coaticook.qc.ca/fr/aux vieux bouquins

# LE PAVILLON DES ARTS, PLUS QU'UNE SALLE DE SPECTACLE

Saviez-vous que le Pavillon est l'hôte d'une série d'ateliers ouverts à la population? Les inscriptions pour la session d'hiver sont en cours. Il s'agit d'une occasion d'offrir ou de s'offrir un cours pour la nouvelle année. Débutants ou avancés, enfants ou adultes, faites votre choix parmi :

Cours	Coordonnées		
Cours de musique (guitare, piano ou ukulélé)	Nelligan Tétrault 819-238-6355		
Mise en forme	Catherine Germain, kinésiologue 819-345-1770 ou catherine.germain.kin@gmail.com		
École de danse Contretemps	Sabrina Goulet-Rouleau 819-791-1245 ou ecole.danse.contretemps@hotmail.com		
Dessin	Francine Giroux 819-849-7897 ou stephbreton@live.ca		
Studio de l'Envolée (hula-hoop, étirements, Zumba, Pound, Santao, Step/Bosu)	Johanne Dugrenier 819-679-9512 ou balajo_d777@hotmail.com		
Hatha Yoga	Lysanne Prevost 819-849-3007 ou yoginily@yahoo.com		
Photo	Marc Hébert 819-849-6591 ou marchebert25@gmail.com		
Chant	Jessica Paradis 819-347-8860 ou jessica_paradis02@hotmail.ca		









### À VENIR...

Yannick de Martino / 19 janvier / 20 h

Hommage à Shania Twain / 26 janvier / 20 h

**Soran /** 2 février / 20 h

**Drôles d'oiseaux /** 17 février / 10 h

Mehdi Cayenne / 22 février / 20 h

Christine Tassan et les imposteures

24 février / 12 h

Valérie Carpentier / 2 mars / 20 h

Daniel Boucher / 8 mars / 20 h

Andrea Lindsay / 9 mars / 20 h

**Boussac /** 16 mars / 20 h





# **DES NOUVELLES DE COATIC'ART**

Invitation à tous pour venir voir les œuvres de nos artistes, membres de Coatic'Art, qui exposent localement à quelques endroits, principalement à la Bibliothèque Françoise-Maurice, sur quelques murs près de la salle d'attente du CIUSSS-CHUS installation de Coaticook, ainsi que dans l'entrée de l'édifice Promutuel Assurance Centre-Sud. Vous cherchez des cadeaux? Plusieurs de ces œuvres sont à vendre! Les expositions à ces endroits changeront bientôt, profitez du temps qu'il reste pour les admirer.



# **HORAIRE HIVERNAL**

### **DU PARC DE LA GORGE DE COATICOOK**

(400, rue Saint-Marc, C.P. 245, Coaticook)

Raquette – Vélo sur neige (fat bike) – Yukigassen... LA bataille de balles de neige (sur réservation seulement) - Escalade de glace (sur réservation seulement) – Hébergement (refuge, prêt-à-camper, terrain de camping)

### PÉRIODE DES FÊTES

Du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 Tous les jours de 9 h à 16 h Fermé les 25 décembre 2018 et 1er janvier 2019

### **DU 7 JANVIER AU 10 MARS 2019**

Du lundi au vendredi de 10 h à 16 h Samedi et dimanche de 9 h à 16 h

### SEMAINE DE RELÂCHE

Du 4 au 8 mars 2019 Tous les jours de 9 h à 16 h

Horaire sujet à modification selon les conditions météorologiques. Consultez l'onglet « Infos conditions » au gorgedecoaticook.qc.ca pour en savoir plus!

### L'APHC+ VOUS SOUHAITE **DE JOYEUSES FÊTES!**

Il n'y a pas de moment mieux choisi pour vous dire merci de la confiance que vous nous avez témoignée tout au long de la dernière année. De la part de toute l'équipe de l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook, nous vous souhaitons un joyeux Noël et une heureuse année 2019. Puisse l'esprit des fêtes vous apporter la paix, la santé et l'amour! Que ces fêtes soient remplies de moments de rire, de bonheur et de partage avec vos proches!

Nous désirons vous rappeler que l'APHC+ fermera ses portes du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclusivement. Les activités reprendront donc COMMUNAUTA

dès le lundi 7 janvier pour le groupe Caférencontre, le mardi 8 janvier pour le groupe Répit-stimulation et le mercredi 9 janvier pour le groupe des Troubadours.

**Petit rappel** : Des cartes aux thématiques d'hiver et de Noël, fabriquées par des membres de l'Association, sont en vente chez certains détaillants du coin : Centre de peinture Daniel Laroche, Gaétane Fleuriste Coaticook et Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook. Elles se détaillent à 3 \$ chacune. Venez nous encourager! C'est un beau moyen de valoriser les forces de chacun. Une idée, un rêve, un projet, une carte, un souhait... Le souhait de démontrer que nous sommes capables de beaucoup lorsqu'on nous en donne la chance.

Information: 819-849-4949

### COMMUNAUTAIRE

### CHANGEMENT DE SAISON RAPIDE **AU MONT HEREFORD!**

Dans la Forêt communautaire Hereford, l'automne pluvieux et la neige hâtive auront eu comme conséquence la suspension des travaux de restauration forestière, dont le bois généré est destiné aux usines de transformation de la région. Qu'à cela ne tienne : nombreux étaient les autres projets à terminer avant l'arrivée définitive de l'hiver.

L'automne est une période où doit se faire l'entretien des quelque 1000 protecteurs d'arbres feuillus, reboisés depuis 2016 dans la Forêt. De plus, encore une fois cet automne, plusieurs milliers de glands de chênes rouges ont été plantés, grâce aux efforts de plusieurs bénévoles. Imaginez cette forêt dans quelques années à peine!

Les Miroiseurs de la Forêt communautaire Hereford continueront leurs travaux durant l'hiver, en nettoyant les nichoirs installés un peu partout dans la forêt. Ces bénévoles débuteront également un nouveau projet visant l'installation au printemps 2019 des premiers nichoirs à chauve-souris dans notre montagne.

Un important projet de recherche forestière a également été préparé cet automne. Le site accueillera ce printemps plus de 100 plants forestiers feuillus, dont la croissance à notre altitude sera suivie au fil des ans par les chercheurs de la Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est.

### DÉVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ

Cet automne, les périodes de fermeture du territoire pour la chasse et d'ouverture pour les sentiers récréatifs se sont succédé, dans le plus grand respect des usagers. Les membres du Club de chasse et pêche Hereford ont pu observer que la population d'orignaux semble s'être enfin stabilisée tandis que la population de cerfs de Virginie est en augmentation.

D'importants travaux aux versants de ski de montagne ont été réalisés cet automne par Circuits Frontières, la Fédération québécoise de montagne et d'escalade et Aménagement forestier et agricole des Sommets. Plusieurs nouveaux sentiers ont pu être terminés en 2018, et d'autres s'ajouteront en 2019 (la plupart construits par Aménagement Sentiers verts de Coaticook). L'ouverture officielle de ces sentiers se fera d'ailleurs graduellement en 2019, tout comme la construction d'un nouveau relaisrefuge au pied du mont Hereford, et un dévoilement officiel, avec les importants bailleurs de fonds, sera organisé à l'été 2019. Les randonneurs auront donc près de 10 km de nouveautés en 2019, incluant des points de vue à couper le souffle!

Bon hiver à la montagne!



### Rappel concernant la motoneige

- Pour vous déplacer dans les 25 km de sentiers de motoneige situés dans la Forêt Hereford, vous devez avoir votre carte de membre de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec.
- La pratique de la motoneige hors sentier n'y est pas permise pour des raisons de conservation et de cohabitation avec les autres usages.

# INFO CITOYENNE





# POUR UNE PÉRIODE DES FÊTES SÉCURITAIRE

Par Jonathan Garceau, coordonnateur en sécurité incendie

La période des fêtes arrive très rapidement, ce qui signifie que vous procéderez à l'installation de décorations telles que sapins, guirlandes et lumières. Que ce soit l'intérieur ou à l'extérieur de votre habitation, quelques petits gestes simples sont à penser afin que vous passiez du temps de qualité en toute sécurité avec vos proches. Voici donc quelques conseils de prévention incendie en cette période festive.

### PRÉVENTION AVEC LES SAPINS DE NOËL

Il ne faut que 30 secondes pour qu'un sapin s'enflamme. Il est donc très important de prendre les précautions suivantes pour éviter qu'une situation de la sorte ne survienne

- Si vous pensez acheter un sapin naturel, il est préférable de choisir un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement;
- Coupez le tronc en biseau, même pour un arbre acheté coupé. La nouvelle coupe aidera l'arbre à absorber l'humidité;
- Placez le sapin dans un récipient d'eau toujours bien plein;
- Installez le sapin à au moins un mêtre de toute source de chaleur comme les calorifères, les foyers, etc.;
- Placez-le loin des endroits passants et des sorties;
- · Ne décorez jamais le sapin avec des chandelles;
- Éteignez toujours les arbres de Noël lorsque vous quittez votre résidence ou allez vous coucher.

### PRÉVENTION AVEC LES DÉCORATIONS



- Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC;
- Assurez-vous qu'elles sont en bon état;
- Vérifiez les instructions du manufacturier lors de l'installation des lumières de Noël;
- Éteignez les décorations électriques dès que vous sortez et au moment d'aller au lit;
- N'utilisez pas de décorations conçues pour l'intérieur à l'extérieur et vice-versa;
- Fixez les guirlandes lumineuses avec du ruban isolé. N'utilisez pas de clous ou de punaises, cela risque d'abîmer les cordons;
- Après le temps des fêtes, rentrez les guirlandes et les cordons de lumières extérieures afin qu'elles ne soient pas trop endommagées par les intempéries;
- Ne faites pas passer les rallonges électriques en dessous des tapis, cela risque de les briser.

### **AUTRES CONSEILS**

- Gardez toujours les issues libres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;
- Identifiez les sorties lorsque vous allez chez de la famille, des amis ou dans des salles de réception. Celle que vous avez utilisée pour entrer dans le bâtiment pourrait ne pas être utilisable en cas d'urgence;
- Si vous chauffez au bois, n'oubliez pas de faire ramoner la cheminée;
- Assurez-vous que les avertisseurs de fumée sont fonctionnels. L'avertisseur de fumée est le moyen le plus rapide et le plus efficace pour détecter un incendie et peut vous sauver la vie et celle de vos proches;
- Assurez-vous de connaître l'emplacement des extincteurs portatifs et assurez-vous qu'ils sont fonctionnels en tout temps. Toutefois, advenant qu'un feu se déclare, ne prenez jamais de risques, appelez immédiatement les pompiers.

Soyez vigilant! Joyeuses fêtes à tous!

### VINCENT BROCHU

CONSEILLER ENVIRONNEMENT, FAMILLE ET AÎNÉS

### Siège I v.brochu@coaticook.ca

Acti-Bus • Comité consultatif d'urbanisme (CCU) • Comité d'évaluation des demandes de démolition • Comité de l'environnement • Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC • Comité local du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) • Fête du bénévolat • Régie de gestion des déchets solides • Famille et aînés • Ressourcerie

### SYLVIANE FERLAND

CONSEILLÈRE CULTURE, COMMUNAUTAIRE ET TOURISME

### ${f Si\`ege~2}$ s.ferland@coaticook.ca

Comité de sélection du programme Artiste en résidence • Commission municipale de la culture • Harmonie de Coaticook • Musée Beaulne • Pavillon des arts et de la culture • Société d'histoire de Coaticook • Comité de toponymie • Comité des communications Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook • Corporation de développement communautaire (CDC) et toutes les questions relatives au milieu communautaire • Culture et patrimoine • Fête du bénévolat • Tourisme

### **GUYLAINE BLOUIN**

CONSEILLÈRE SPORTS ET LOISIRS

### Siège 3 g.blouin@coaticook.ca

Carrefour des loisirs de la MRC • Comité jeunesse • Corporation de gestion de l'aréna Gérard-Couillard • Fête du bénévolat • Loisirs • Société de développement du parc de la Gorge • Société du parc Découverte Nature

### **DENIS HÉBERT**

CONSEILLER AGRICULTURE ET VOIRIE RURALE

### Siège 4 d.hebert@coaticook.ca

CIARC • Dossier agriculture • Exposition de la Vallée de la Coaticook • Fête du bénévolat • Responsable des travaux extérieurs en milieu rural • Société de développement du parc de la Gorge • Société du parc Découverte Nature

### **GAÉTAN LABELLE**

CONSEILLER FINANCES ET HYDRO-COATICOOK

### Siège 5 g.labelle@coaticook.ca

Coaticook River Water Power Company • Comité de retraite des employés de la Ville de Coaticook • Comité des finances • Comité local du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) • Fête du bénévolat • Hydro-Coaticook • Office municipal d'habitation • Rues Principales

### **GUY JUBINVILLE**

CONSEILLER SPORTS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

### Siège 6 g.jubinville@coaticook.ca

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) • Comité de sécurité incendie de la MRC de Coaticook • Comité d'évaluation des demandes de démolition • Comité de gestion des cours d'eau de la MRC • Comité de sécurité publique de la MRC • Corporation de gestion de l'aréna Gérard-Couillard • Fête du bénévolat • Loisirs • Régie inter-municipale de protection incendie

LES CONSEILLERS VILLE DE COATICOOK

# **QUELQUES CONSIGNES** CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR RURAL

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES CITOYENS ET LES ENTREPRENEURS EN DÉNEIGEMENT DE PROPRIÉTÉS COMMERCIALES. INDUSTRIELLES ET LOCATIVES

Comme vous le savez, l'hiver est à nos portes. La majorité d'entre vous a déjà conclu une entente avec un entrepreneur en déneigement ou le fera très prochainement. Afin d'éviter tout malentendu, la présente a pour but de vous mentionner certaines consignes à suivre concernant le déneigement.

Nous tenons à souligner que vous avez un grand rôle à jouer dans ce dossier tout comme nous, membres du personnel de la Ville de Coaticook. Donc, afin de mieux planifier votre déneigement et de vous préparer pour le prochain hiver, il est important de respecter les consignes suivantes :

1. Lors du déneigement de l'accès à la propriété, certains résidents ou entrepreneurs déposent la neige dans l'emprise de la route, de la rue ou du trottoir à proximité de leur entrée. Pourtant, le règlement municipal stipule qu'il est interdit de déverser de la neige sur une voie ou un trottoir.

L'accumulation de neige sur l'emprise de la rue occasionne différents problèmes, comme le rétrécissement de la rue et un manque de visibilité pour les différents usagers. De plus, elle peut occasionner des problèmes de drainage en période de doux temps et à la fonte printanière.

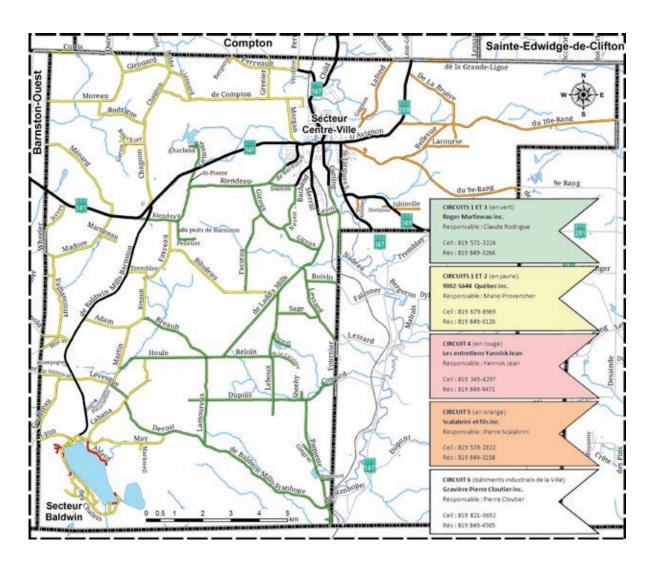
Par ailleurs, lors du déblaiement de l'accès à la propriété, certains résidents ou entrepreneurs transportent la neige de l'autre côté de la route ou de la rue ainsi que le long des accotements. Ces espaces se trouvent alors encombrés de neige, ce qui les empêche de jouer leur rôle d'espace sécuritaire pour les usagers de la route.

La neige qui reste sur la chaussée rend celle-ci glissante et dangereuse pour les usagers et nécessite du même coup l'utilisation coûteuse de fondants.

Dans les deux cas, ces résidents ou entrepreneurs sont passibles d'amendes, car ils contreviennent à l'article 3.5.11 des règlements municipaux de la Ville de Coaticook qui stipule : «Il est défendu à toute personne de déposer, jeter ou permettre que soit déposées ou jetées de la neige et de la glace sur les places publiques municipales.»

Quiconque contrevient à cet article commet une infraction et un agent de la Sûreté du Québec peut alors lui donner une contravention.

- 2. Vous devez faire attention aux infrastructures municipales telles que les bordures de trottoir, les bornes d'incendie, les panneaux de signalisation, etc.
- 3. Afin de maximiser les opérations de déneigement et de tenter de diminuer les coûts reliés au ramassage, la neige sera soufflée sur les terrains en bordure de rue. Il sera donc important pour les citoyens de protéger leurs arbustes afin d'éviter qu'ils soient endommagés.



4. Dans tous les cas, les entrepreneurs et les citoyens doivent respecter la propriété municipale et privée lors du déneigement.

Un banc de neige est plus qu'une masse inerte d'eau cristallisée. La neige souillée que vous accumulez peut avoir des effets néfastes. Pour les éviter, vous pouvez en tout temps transporter votre neige au site de neige usée de la Ville de Coaticook sur la rue Cutting. Le tout est à vos frais et vous devez d'abord prendre un arrangement en communiquant avec les ateliers municipaux au 819-849-6331.

En mai 2013, la Ville de Coaticook a adopté une politique de viabilité hivernale afin d'optimiser les opérations de déneigement et d'assurer une gestion structurée, rigoureuse et environnementale pour garantir aux citoyens un réseau routier sécuritaire.

Toutes les mesures citées ci-dessus contribueront à l'efficacité du déneigement cet hiver. La municipalité, les entrepreneurs, les industries, les commerces et même les citoyens doivent adhérer à ces mesures de façon à ce que notre priorité soit la qualité de l'entretien hivernal.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration dans ce dossier et vous invitons à communiquer avec nous pour toute information complémentaire ou suggestion.

NOTE: Pour formuler une plainte ou autre concernant l'entretien des routes numérotées, il faut contacter le ministère des Transports du Québec. À titre d'information, le chemin Baldwin Mills-Barnston ainsi que la côte D'Avignon sont sous la responsabilité du MTQ.

# **INFO CITOYENNE**



### **CALENDRIER DES COLLECTES 2019**



Pour connaître votre zone et télécharger votre calendrier, consultez le coaticook.ca dans la section « Services ».



Lundi



Zone bleue : Mercredi



**AVANT 6 H Compost OU LA VEILLE** Déchets

Zone verte et rural (Barford): Jeudi Zone jaune : Vendredi

Plastiques agricoles

Écocentres occasionnels A Résidus domestiques dangereux

Sapins de Noël



OBJETS ENCOMBRANTS ÉLECTRONIQUES OU RÉUTILISABLES

Collecte à domicile sur appel : 819-804-1018 Dépôt : 177, rue Cutting, Coaticook  $\underline{ressourceried es frontieres.com}$ 



**RECYCLAGE** (BAC BLEU)
Papier, carton et contenants SEULEMENT
Sacs et pellicules de plastique DANS UN SAC



**COMPOST** (BAC BRUN) Aliments, papiers et cartons souillés, résidus de jardin, litière d'animaux

Consultez la carte aimantée ou la section « Services » du mrcdecoaticook.qc.ca pour plus d'information



ÉCOCENTRES OCCASIONNELS de 8 h 30 à 15 h

11 MAI, 8 JUIN, 7 SEPTEMBRE ET 5 OCTOBRE

Matériaux de construction, meubles, pneus, peintures et autres ENDROIT: Conteneur Coaticook | 435, rue Ernest-Lafaille, Coaticook

**COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)** 

SAMEDI 1<sup>ER</sup> JUIN, DE 9 H À 15 H

Peintures, huiles, aérosols, piles, fluorescents et autres ENDROIT : Ateliers municipaux | 77, avenue de la Gravière, Coaticook

	JA D	N L	/ E	R	<u>20</u>	19 v	s		D D	V	RIIE M	R	20°	19 v	S		D	MA	RS	<b>2</b> (	<b>019</b>	V	S		D	AV L	RIIL	<b>2</b> (	019	V	S
6			Ī	2	3	4	5	8						1	2	6						1	2	Ì		1	2	3	4	5	6
Ì	6 <b>♠</b>	7	8	9	10	11	12	Ì	3	4	5	6	7	8	9	Ì	3	4	5	6	7	8	9	۵	7	8	9	10	11 <b>A</b>	12	13
3	13	14	15	16	17	18	19	ಎ	10	11	12	13	14 <b>A</b>	15	16	ಎ	10	11	12	13	14	15	16	•	14	15	16	17	18	19	20
Î	20	21	22	23	24	25	26	Û	17	18	19	20	21	22	23	•	17	18	19	20	21	22	23	a	21	22	23	24	25	26	27
3	27	28	29	30	31			ಎ	24	25	26	27	28			ಎ	24 31	25	26	27	28	29	30	Ì	28	29	30				
	D	M	A I	20 M	<b>19</b>	V	s		D	JU	IN M	20 M	19	V	s		JI	JIL	L E	T	201	<b>9</b>	S		D	<u> </u>	ÛT	<b>2</b> (	019	V	S
Ì		_		1	2	3	4			_	1.1		, ,	·	1 EAS	Ì		1	2	3	4	5	6	Ì		_			1	2	3
À	5	6	7	8	9	10	11 COA	Ì	2	3	4	5	6	7	8 COA	Ì	7	8	9	10	11 <b>1</b>	12	13	Ì	4	5	6	7	8	9	10
Ì	12	13	14	15	16	17	18 STA	Ì	9	10	11	12	13	14	15 WAT	Ì	14	15	16	17	18	19	20	Ì	11	12	13	14	15	16	17
Ì	19	20	21	22	23	24	25 COM	Ì	16	17	18	19	20	21	22	Ì	21	22	23	24	25	26	27	Ì	18	19	20	21	22	23	24
Ì	26	27	28	29	30	31		Ì	23 30	24	25	26	27	28	29	Ì	28	29	30	31				Ì	25	26	27	28	29	30	31
S	<b>EP</b>	ŢĘ	ME	3R	E 2	<b>01</b>	<b>9</b>		OC	Ţ	B	RE	20	19 V	s	1	NO.	ΥE	ME	RE	2	<b>01</b> :	s		DÉ	CE	ME M	RE	2	019	s
Ì	1	2	3	4	5	6	7 COA	Ì		_	1	2	3	4	5 COA	Ì						1	2	6	1	2	3	4	5	6	7
Ì	8	9	10	11	12	13	14 2 STH	Ì	6	7	8	9	10	11	12	Ì	3	4	5	6	7	8	9		8	9	10	11	12	13	14
Ì	15	16	17	18	19	20	21 COM	Ì	13	14	15	16	17	18	19		10	11	12	13	14 <b>A</b>	15	16	Ì	15	16	17	18	19	20	21
Ì	22	23	24	25	26	27	28 MAR	Ì	20	21	22	23	24	25	26	Ì	17	18	19	20	21	22	23	Û	22	23	24	25	26	27	28
Ì	29	30						Ì	27	28	29	30	31				24	25	26	27	28	29	30	a	29	30	31				







**BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK** 

# Club de lecture

### **MERCREDI 9 JANVIER À 13 H 30**

**MAISON DE LA FAMILLE** 

Groupe de soutien de soir pour hommes proches aidants: L'audace de prendre pouvoir sur sa vie

### **MERCREDI 16 JANVIER** DE 18 H A 21 H

À la Maison de la famille (23, rue Cutting, Coaticook, 2<sup>e</sup> étage). Gratuit. Mesures d'aide possibles. Inscription et information : 819-849-7011, poste 223.

**BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK** 

### Heure du conte avec Caroline

SAMEDI 19 JANVIER À 10 H 30

**PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE** COATICOOK

### Yannick de Martino

SAMEDI 19 JANVIER À 20 H

Prix courant: 28 \$ • Prix membre: 25.20 \$

**PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK** 

Contes pour oreilles gourmandes

**DIMANCHE 20 JANVIER À 10 H** 

Prix courant: 5 \$ • Prix familial: 15 \$

L'ÉVEIL

# Café-atelier pour proches aidants : Mettre ses limites

### **LUNDI 21 JANVIER À 13 H 30**

Par Diane Carrier, psychoéducatrice, à L'éveil (240, rue Roy, Coaticook). Gratuit. Mesures d'aide possibles. Inscription et information: 819-849-7011, poste 223.

**BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK** 

Groupe de soutien de jour pour proches aidants : L'audace de prendre pouvoir sur **Sa vie** 

### **MERCREDI 23 JANVIER** DE 13 H 30 A 16 H 30

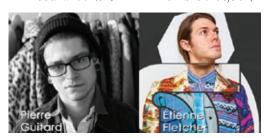
À la bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook au 2<sup>e</sup> étage (34, rue Main Est). Gratuit. Mesures d'aide possibles. Inscription et information: 819-849-7011, poste 223.

**PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK** 

# Pierre Guitard et Étienne Fletcher

### VENDREDI 25 JANVIER À 20 H

Prix courant: 25 \$ • Prix membre: 22.50 \$



**PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK** 

Véronique Labbé Hommage à Shania

### SAMEDI 26 JANVIER À 20 H

Prix courant: 32 \$ • Prix membre: 28,80 \$



PARC DE LA GORGE DE COATICOOK

### La Créature... Le happening « *fat bike* » hors-norme

### **SAMEDI 16 FÉVRIER**

Participez ou assistez à des courses enlevantes de vélo sur neige (fat bike)! Information : gorgedecoaticook.qc.ca/evenement ou 1-888-524-6743.



### PARC DÉCOUVERTE NATURE

### Fête de la pêche blanche

### SAMEDI 16 FÉVRIER

Découvrez ou redécouvrez la joie de la pêche blanche! L'entrée est gratuite de 9 h à 16 h. Profitez des nombreuses activités pour toute la famille! Information : decouvertenature. <u>qc.ca/evenement</u> ou 1-888-849-2677.



### PARC DE LA GORGE DE COATICOOK

### Tournoi de hockey-bottine 16 ET 17 FÉVRIER

Lors de la Fête des neiges, nous vous invitons

à créer des équipes de hockey-bottine afin de venir vous affronter en toute convivialité lors du tournoi. Inscription avant le 10 février 2019. Pour obtenir plus d'information, demandez Paul Belleville au 1-888-524-6743 ou au accueil@gorgedecoaticook.qc.ca.



### PARC DE LA GORGE DE COATICOOK

# Fête des neiges

### 16 ET 17 FÉVRIER

Participez à de nombreuses activités pour venir profiter de la saison blanche en plus d'encourager les sportifs du tournoi de hockey-bottine! Information : gorgedecoaticook.qc.ca/evenement ou 1-888-524-6743.











ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROJET DE RÈGLEMENT 421-2018 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR LES ANNÉES 2019 ET SUIVANTES

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée

Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Malo,

**QUE** lors d'une séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo a adopté le projet de règlement numéro 421-2018 relatif au traitement des élus municipaux pour les années 2019 et suivantes;

**QUE** l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal de l'hôtel de ville situé au 228, route 253 Sud, à Saint-Malo, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture;

QUE le projet de règlement numéro 421-2018 entre en vigueur immédiatement.

DONNÉ à Saint-Malo, le 5 décembre 2018.

Édith Rouleau

Directrice générale et secrétaire-trésorière



### **AVIS PUBLIC**

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC), QUE :

le conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 28 novembre 2018, le

# CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2019

Janvier	9 janvier à 10 h 30	Juillet	
Février	13 février à 10 h 30	Août	21 août à 10 h 30
Mars	13 mars à 10 h 30	Septembre	11 septembre à 10 h 30
Avril	10 avril à 10 h 30	Octobre	9 octobre à 10 h 30
Mai	8 mai à 10 h 30	Novembre	20 novembre à 10 h 30
Juin	12 juin à 10 h 30	Décembre	

et ce, en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1). FAIT à Coaticook, le 29 novembre 2018.

Nancy BILODEAU, OMA Greffière et secrétaire-trésorière adjointe



### AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC), QUE :

le conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 28 novembre 2018, le

# CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2019

Janvier	16 janvier à 19 h 30	Juillet	
Février	20 février à 19 h 30	Août	28 août à 19 h 30
Mars	20 mars à 19 h 30	Septembre	18 septembre à 19 h 30
Avril	17 avril à 19 h 30	Octobre	16 octobre à 19 h 30
Mai	15 mai à 19 h 30	Novembre	27 novembre à 19 h 30
Juin	19 juin à 19 h 30	Décembre	

et ce, en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1). FAIT à Coaticook, le 29 novembre 2018.

Nancy BILODEAU, OMA Greffière et secrétaire-trésorière adjointe





### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC), et ce, en vertu de l'article 433.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. c-27.1), que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) prévoit l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie par les municipalités du Québec. Cette mesure vise à affirmer les valeurs qui gouvernent les employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions.

La Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec est entrée en vigueur le 19 avril 2018 (communément appelée projet de loi nº 155). Cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que la MRC modifie son Code d'éthique et de déontologie des employés, afin d'instaurer des règles d'«après-mandat» similaires à celles que l'on retrouve pour les élus.

Lors de sa séance ordinaire du conseil de la MRC du 28 novembre 2018, le Conseil de la MRC a procédé à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Coaticook. Voici un résumé du contenu de ce code:

- · Buts du code;
- Valeurs de la MRC;
- Définition des règles de conduite;
- · Application des règles de conduite, y compris en matière d'activités de financement;
- Mécanisme de prévention;
- Manquement et sanctions;
- Règles d'après-mandat Obligations.

Ledit code d'éthique est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau, et en obtenir copie moyennant les frais exigibles.

FAIT à Coaticook, le 29 novembre 2018.

Nancy Bilodeau, OMA

Greffière et secrétaire-trésorière adjointe

Cet avis public vaut également pour les 12 municipalités de la MRC et particulièrement pour Coaticook et Waterville au sens de l'article 345 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C -19).



### **AVIS PUBLIC**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 268-2018, FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET LES SUIVANTS

Lors de sa séance ordinaire du 3 décembre 2018, le conseil municipal de la Municipalité de Barnston-Ouest a déposé un avis de motion visant l'adoption d'un projet de règlement numéro 268-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2019 et les suivants. Une copie fut remise à chacun des élus.

Voici un résumé du contenu du projet de règlement numéro 268-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2019 et les suivants :

1. La rémunération proposée pour le maire et les conseillers est la suivante :

MAIRE								
Actu	ıelle	T 1	Prop	T 1				
Base	Allocation	Total	Base	Allocation	Total			
6139,77 \$	3 069,89 \$	9 209,66 \$	7 367,73 \$	3 683,86 \$	11051,59 \$			

		CONSEILLERS									
	Actu	ıelle	Tr I	Prop	T-4-1						
	Base	Allocation	Total	Base	Allocation	Total					
Salaire	613,98 \$	306,99 \$	920,97 \$	736,77 \$	368,77 \$	1105,16\$					
Réunion du conseil	81,86 \$	40,93 \$	122,79 \$	98,23 \$	49,12 \$	147,35 \$					
Réunion de comité	40,93 \$	20,46 \$	61,39 \$	49,11 \$	24,56 \$	73,67 \$					

2. La rémunération fixée sera, à compter du 1er janvier 2019, indexée annuellement selon la moyenne (de septembre à août) de l'IPC de la Banque du Canada.

L'adoption du Règlement numéro 268-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2019 et les suivants se fera lors de la séance ordinaire du **7 janvier 2019** qui se tiendra au Centre communautaire de Way's Mills, situé au 2081, chemin Way's Mills, Barnston-Ouest, à 19 h.

DONNÉ à Barnston-Ouest, le 4 décembre 2018.

Sonia Tremblay

Directrice générale et secrétaire-trésorière



### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

AVIS est par la présente donné que conformément aux articles 319 et 320 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 décembre courant, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019

Date	Jour	Heure	Date	Jour	Heure
14 janvier	Lundi	19 h 30	8 juillet	Lundi	19 h 30
11 février	Lundi	19 h 30	12 août	Lundi	19 h 30
11 mars	Lundi	19 h 30	9 septembre	Lundi	19 h 30
8 avril	Lundi	19 h 30	15 octobre	Mardi	19 h 30
13 mai	Lundi	19 h 30	11 novembre	Lundi	19 h 30
10 juin	Lundi	19 h 30	9 décembre	Lundi	19 h 30

DONNÉ à Coaticook, ce 19 décembre 2018.

La greffière, Geneviève Dupras



### AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 14 janvier 2019 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative à immeuble suivant :

• Propriété située au 380-390, rue Sainte-Anne, lots 5725897 et 5725899, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser une marge de recul avant maximale de 4,26 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

DONNÉ à Coaticook, ce 19 décembre 2018.

La greffière, Geneviève Dupras



### AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION AFIN DE PERMETTRE LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 45, RUE CLEVELAND (ZONE RD-314) EN VUE D'Y AMÉNAGER UN COMPTOIR DE VENTE DES PRODUITS FABRIQUÉS SUR PLACE, DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

- le 13 août 2018, le conseil municipal de Coaticook adoptait la première résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé sur le lot 3 311 748, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, situé au 45, rue
- le 15 août 2018, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation concernant la demande d'un PPCMOI pour cet immeuble;
- le 10 septembre 2018, une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet:

- le 10 septembre 2018, le conseil municipal de Coaticook adoptait une seconde résolution approuvant ledit projet;
- le 19 septembre 2018, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'un registre jusqu'au 9 octobre 2018 pour que le projet soit soumis à la tenue d'un référendum et qu'il n'y a eu aucune demande à cet effet;
- le 9 octobre 2018, le conseil municipal de Coaticook adoptait la résolution finale approuvant le projet pour l'immeuble situé sur le lot 3 311 748, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, situé au 45, rue Cleveland;
- le 21 novembre 2018, la Municipalité régionale de comté de Coaticook émettait un certificat de conformité relatif au projet;
- l'objet de la demande d'un PPCMOI est d'autoriser la reconstruction d'une partie du bâtiment en vue d'y aménager un comptoir de vente des produits fabriqués sur place, sur la propriété située au 45, rue Cleveland, sur le lot 3 311 748, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook.

Le PPCMOI pour l'immeuble situé sur le lot 3311748, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, situé au 45, rue Cleveland est autorisé à compter de la date de délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, soit le 21 novembre 2018.

DONNÉ à Coaticook, ce 19 décembre 2018.

La greffière, Geneviève Dupras





RÈGLEMENT NUMÉRO 2-5-11 (2018) FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2-5-10 (2016)

**AVIS PUBLIC** est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 12 novembre 2018, avis de motion fut donné pour la présentation du règlement numéro 2-5-11 (2018) fixant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 2-5-10 (2016);
- le 21 novembre 2018, un avis public paraissait dans le journal *Le Crieur public* afin d'indiquer la date, l'heure et le lieu de la séance à laquelle le règlement numéro 2-5-11 (2018) serait adopté;
- le 10 décembre 2018, le conseil a adopté le règlement numéro 2-5-11 (2018);
- l'objet de ce règlement, qui abroge le règlement numéro 2-5-10 (2016), est de fixer le traitement des élus municipaux;
- l'original du règlement numéro 2-5-11 (2018) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 19 décembre 2018.

La greffière, Geneviève Dupras



### **AVIS PUBLIC**

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 6-1 (2018) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1718910 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE

**AVIS PUBLIC** est donné par la secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook que :

- le 19 novembre 2018, le conseil de la Régie d'incendie a adopté le règlement d'emprunt numéro 6-1 (2018) pour l'achat d'un camion échelle;
- l'objet de ce règlement est de décréter un emprunt de 1718910 \$ sur une période de 25 ans;
- l'original du règlement d'emprunt numéro 6-1 (2018) est déposé au bureau du service d'incendie au 18, rue Adams, Coaticook, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.
- Toute personne désirant s'y opposer peut le faire en s'adressant à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans les 30 jours qui suivent la publication de l'avis.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 19 décembre 2018.

La secrétaire-trésorière, Solange Meunier



### AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE SOUMISSIONS ENTRETIEN PAYSAGER

La Municipalité de Saint-Herménégilde est à la recherche d'un entrepreneur pouvant s'occuper de l'entretien et de l'aménagement paysager des endroits ci-dessous pour la saison 2019 :

- Centre communautaire
- · Bureau municipal
- Pots de fleurs (Centre, personnage historique, garage municipal, borne régionale)
- Des quatre croix de chemin (intersection route 251 et route 141, intersection chemin Mailloux et route 141, 2° Rang près du chemin des Pins, intersection 4° Rang et chemin Desainde)

- Des trois entrées de la municipalité (route 141 en face de la ferme Lanciaux, route 141 près des douanes et intersection 9° Rang et Vieux chemin de Canaan)
- Halte routière sur la route 141
- Panneau d'identification au lac Lippé
- Enseigne au marais Duquette
- Chalet des loisirs (enseigne et près du bâtiment)
- Plage du lac Wallace
- Arrosage des différents endroits de façon régulière

### **EXIGENCES**

- Être autonome
- Avoir l'équipement requis
- Avoir suivi des cours en aménagement paysager ou en horticulture reconnus

### **MODALITÉS DE PAIEMENT**

• En quatre versements (juin, juillet, août et septembre)

Note : La soumission doit exclure les dépenses pour l'achat de fleurs et de matériel. Le budget maximal

accordé pour l'achat de fleurs et de matériel (paillis, terre, etc.) est de 1500 \$.

Les soumissionnaires intéressés devront se procurer directement le bordereau de soumission en s'adressant à Marc-Antoine Lefebvre, directeur général. Seules les soumissions provenant d'entreprises qui se sont procuré les documents en leur propre nom auprès de la municipalité seront acceptées. Votre soumission devra être reçue, dans une enveloppe scellée, au plus tard le 28 janvier 2019 à 11 h 30 à l'adresse ci-dessous. Il est de votre entière responsabilité de vous assurer que l'enveloppe est acheminée en temps et lieu au bureau municipal à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Herménégilde Soumission entretien paysager 2019 a\s Marc-Antoine Lefebvre 816, rue Principale Saint-Herménégilde (Québec) J0B 2W0

La Municipalité de Saint-Herménégilde ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire.



### DEMANDE DE SOUMISSIONS ENTRETIEN ET TONTE DES PELOUSES ET DES HAIES DE CÈDRES

La Municipalité de Saint-Herménégilde est à la recherche d'un entrepreneur pouvant s'occuper de l'entretien et de la tonte des pelouses des endroits ci-dessous pour la saison 2019 :

- Centre communautaire
- Bureau municipal (ancienne Caisse)
- Garage
- Parc des loisirs (autour de la patinoire, autour du chalet, terrain de balle (intérieur et extérieur), fossé près du chemin Ancienne route 50 et stationnement)
- Site ornithologique au marais Duquette (stationnement et sentier)
- Usine d'épuration au lac Lippé
- Plage municipale au lac Wallace
- Descente de bateau au lac Wallace
- Halte routière route 141

- Borne régionale et croix de chemin à l'intersection des routes 141 et 251
- Au panneau à l'intersection des chemins Saint-Jacques et Saint-Denis
- À la croix de chemin à l'intersection de la route 141 et du chemin Mailloux
- À la croix de chemin sur le 2<sup>e</sup> Rang (près du chemin des Pins)
- Aux deux entrées de la municipalité (route 141 en face de la ferme Lanciaux et près des douanes)

L'entrepreneur devra également effectuer l'entretien et la tonte des haies de cèdres municipales situées aux endroits ci-dessous pour la saison 2019 :

- Bureau municipal
- Centre communautaire
- Parc des loisirs
- Plage municipale du lac Wallace
- Descente de bateau du lac Wallace

### **EXIGENCES**

- Être autonome
- Avoir tous les équipements requis (tondeuse, débroussailleuse, vêtements sécuritaires, taillehaie, échelle, etc.)
- Détenir une assurance responsabilité de 2 000 000 \$ pour toute la durée du contrat (preuve exigée)
- Fréquence de la coupe : une fois par semaine pour la pelouse, une fois durant l'année pour les haies de cèdres

• L'entrepreneur doit se conformer à toutes les lois et tous les règlements de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), preuve exigée

### **MODALITÉS DE PAIEMENT**

- Montant forfaitaire pour la saison
- En quatre versements

Les soumissionnaires intéressés devront se procurer directement le bordereau de soumission en s'adressant à Marc-Antoine Lefebvre, directeur général. Seules les soumissions provenant d'entreprises qui se sont procuré les documents en leur propre nom auprès de la municipalité seront acceptées. Votre soumission devra être reçue, dans une enveloppe scellée, au plus tard le 20 janvier 2019 à 13 h 30 à l'adresse ci-dessous. Il est de votre entière responsabilité de vous assurer que l'enveloppe est acheminée en temps et lieu au bureau municipal à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Herménégilde Soumission entretien et tonte des pelouses et des haies de cèdres 2019 a\s Marc-Antoine Lefebvre 816, rue Principale Saint-Herménégilde (Québec) J0B 2W0

La Municipalité de Saint-Herménégilde ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire.



DAINT TIERMENEON

### **AVIS PUBLIC**

### DEMANDE DE SOUMISSIONS ENTRETIEN MÉNAGER

La Municipalité de Saint-Herménégilde est à la recherche d'un entrepreneur pouvant s'occuper de l'entretien ménager du centre communautaire et du bureau municipal pour l'année 2019 (contrat du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 29 février 2020):

Tâches à effectuer selon les locations (environ 40 locations par année, souvent de fin de semaine); toutefois, les tâches du centre communautaire doivent être faites au minimum une fois par semaine :

### **CENTRE COMMUNAUTAIRE**

- Laver les salles de bain, les planchers, les tables, la cuisine (comptoir, électroménagers, etc.)
- Ranger les tables et chaises, épousseter

### BUREAU

- Passer l'aspirateur et épousseter toutes les deux semaines

### **CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BUREAU**

- Laver les fenêtres deux fois par année (printemps et automne)
- Faire le grand ménage annuel au printemps (décapage et cirage du plancher, lavage des murs et planchers, etc.)

### **EXIGENCES**

- Être autonome
- Fournir les produits de nettoyage

• L'entrepreneur doit se conformer à toutes les lois et tous les règlements de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), preuve exigée

### **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Montant forfaitaire pour l'année Versement mensuel

Les soumissionnaires intéressés devront se procurer directement le bordereau de soumission en s'adressant à Marc-Antoine Lefebvre, directeur général. Votre soumission devra être reçue **au plus tard le 28 janvier à 13 h** à l'adresse ci-dessous :

Municipalité de Saint-Herménégilde Soumission entretien ménager 2019 816, rue Principale, Saint-Herménégilde (Québec) IOB 2W0

La Municipalité de Saint-Herménégilde ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire.





AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA DÉTERMINATION DE L'ASSIETTE DU CHEMIN MUNICIPAL STAGE

### **ARTICLE 1**

Lors d'une séance tenue le 1er octobre 2018, le conseil a adopté, par sa résolution numéro 2018-10-192, la description de l'assiette des terrains qui appartiennent à la Municipalité de Stanstead-Est en vertu des articles 73 et 74 de la Loi sur les compétences municipales et visant les terrains occupés comme chemin municipal, soit le chemin Stage, selon la description technique préparée à Sherbrooke par l'arpenteur-géomètre Daniel Boisclair sous ses minutes 18438.

### **ARTICLE 2**

Les descriptions techniques nécessitant la modification cadastrale des lots 5 417 620, 5 416 320 et 5 417 698 ont été déposées au bureau de la municipalité le 19 avril 2018.

### **ARTICLE 3**

Tout droit réel auquel pourrait prétendre une personne à l'égard d'une partie de terrain visée par la description technique de l'arpenteur-géomètre Daniel Boisclair sous ses minutes 18438 est éteint à compter de la première publication du présent avis dans le journal.

### ARTICLE 4

Le titulaire d'un droit réel éteint en vertu de l'article précédent peut toutefois réclamer à la Municipalité une indemnité en compensation pour la perte de ce droit.

### **ARTICLE 5**

À défaut d'entente, le montant de cette indemnité sera fixé par le Tribunal administratif du Québec conformément à la Loi sur l'expropriation (L.R.Q.; chapitre E-24).

DONNÉ à Stanstead-Est, le 3 décembre 2018.

Claudine Tremblay

Directrice générale et secrétaire-trésorière



### **AVIS PUBLIC**

MODIFICATION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LES RÉMUNÉRATIONS ET LES ALLOCATIONS DE DÉPENSES DE L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU CONSEIL

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stanstead-Est,

**QUE** lors d'une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019, le conseil de la Municipalité de Stanstead-Est adoptera le règlement 2018-05 modifiant le règlement 2017-05 afin de prévoir les rémunérations et les allocations de dépenses de l'ensemble des membres du conseil, selon une nouvelle répartition. La répartition globale de la rémunération et de l'allocation de dépenses du maire demeure inchangée. La rémunération globale des élus autres que le maire sera répartie comme suit :

- 82 % en rémunération fixe de base (rémunération et allocation de dépenses);
- 13 % en frais de déplacement aux séances du conseil;
- 5 % en rémunération additionnelle pour présence à un comité par délégation du conseil.

La rémunération additionnelle des élus autres que le maire ne sera perçue que s'ils assistent aux rencontres des comités.

		TRAITEMENT ACTUEL 2018								
	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Présidence de comité	Total						
Maire	4928 \$	2 464 \$	S.O.	7 392 \$						
Conseillers	1643\$	821 \$	540 \$	3 004 \$						

	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Frais de déplacement	Présidence de comité	Total
Maire	5 288,24 \$	2644,12\$	s.o.	7 932,36 \$	s.o.
Conseillers	1762,77 \$	881,39 \$	390 \$	3 034,16 \$	30 \$/présence

Le règlement prévoit que la rémunération et l'allocation pour dépenses seront indexées annuellement à compter du premier exercice financier suivant son entrée en vigueur.

Les modifications mentionnées entreront en vigueur le 1er janvier 2019 comme prévu par la loi.

Avis vous est donc donné que le règlement 2018-05 sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Stanstead-Est, qui aura lieu le lundi 14 janvier 2019, à 20 h, à l'hôtel de ville, situé au 7015, route 143 à Stanstead-Est.

Ledit projet de règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 7015, route 143 à Stanstead-Est. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau, et en obtenir copie moyennant les frais exigibles.

DONNÉ À Stanstead-Est, le 5 décembre 2018.

Claudine Tremblay Secrétaire-trésorière



Direction de la publication et coordination : Shirley Lavertu 819-849-2721 (256) et Sara Favreau-Perreault

Révision: Le portevoix **Graphisme**: Carbone graphique

Impression et distribution: Transcontinental





SOURCE D'INFORMATION CITOYENNE DE LA RÉGION DE COATICOOK

N°68 **DÉCEMBRE 2018**